

GRILLE HONORAIRES « TRANSACTION »

Barème du 22 Mai 2019

Ventes de locaux à usage d'habitation

Montant de la transaction		Honoraires T.T.C
Entre	0 € et 50 000 €	Forfait de 3 600 €
Entre	50 001 € et 100 000 €	8,00 %
Entre	100 001 € et 200 000 €	7,00 %
Entre	200 001 € et 250 000 €	6,00 %
Entre	250 001 € et 300 000 €	5,50 %
Entre	300 001 € et 600 000 €	5,00 %
	Plus de 600 001 €	4,00 %

Sauf convention contraire entre les parties indiquée au mandat, les honoraires de l'agence NOVEA seront à la charge du Vendeur. TVA 20 %

Vente de locaux à usage professionnel, commercial, industriel et cession de bail.

Montant de la transaction		Honoraires T.T.C
Entre	0 € et 100 000 €	Forfait de 8 000 €
Entre	100 001 € et 200 000 €	8 %
	Plus de 200 000 €	7 %

Sauf convention contraire entre les parties indiquée au mandat, les honoraires de l'agence NOVEA seront à la charge de l'Acquéreur. TVA 20 %

Vente de terrains à bâtir

Montant de la transaction		Honoraires T.T.C
Entre	0 € et 500 000 €	10,00 %
	Plus de 500 000 €	7,00 %

Sauf convention contraire entre les parties indiquée au mandat, les honoraires de l'agence NOVEA seront à la charge du Vendeur. TVA 20 %



GRILLE HONORAIRES « LOCATION DE LOCAUX À USAGE D'HABITATION »

(conforme aux dispositions de la loi ALUR du 24 mars 2014 et au décret d'application du 1er août 2014)

	Prestation	Honoraires T.T.C
Part du locataire	Honoraires de base	10,00 € TTC par m2 de surface habitable
	État des lieux	3,00 € TTC par m2 de surface habitable
Part du propriétaire-bailleur	Honoraires de base	Égale à un mois de loyer hors charge et hors état des lieux TTC
	État des lieux	3,00 € TTC par m2 de surface habitable

GRILLE HONORAIRES « LOCATION DE LOCAUX À USAGE PROFESSIONNEL, COMMERCIAL, OU STATIONNEMENTS »

	Prestation	Honoraires T.T.C
Part du locataire	Honoraires de base	10% HT du loyer annuel
	État des lieux	3,00 € TTC par m2 de surface
Part du propriétaire-bailleur	Honoraires de base	Égale à celle du locataire
	État des lieux	3,00 € TTC par m2 de surface